



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2026 - 119 du 15 juin 2026

OBJET : Réglementation temporaire de la circulation – Déambulation aux lampions à l'occasion des festivités organisées pour la fête nationale du 14 juillet.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie routière,
 Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
 Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,
 Vu la loi n°82-623 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,
 Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de permettre la déambulation aux lampions à l'occasion des festivités organisées pour la fête nationale du 14 juillet,

ARRÊTE

Article 1er : Le 13 juillet 2026 à partir de 22h00, la circulation des véhicules sera momentanément ralentie ou interrompue pour permettre la déambulation aux lampions sur le tracé suivant : rue de la Verrine, avenue Maginot, rue des Ecoles, avenue d'Holnon.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie de VOUVRAY et à M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de la publication pour les tiers. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- sa notification et son affichage le : 16 juin 2026

Fait à Vouvray, le 15 juin 2026.



Le Maire,

Brigitte PINEAU